

La **Fédération québécoise d'athlétisme** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

**I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

**A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION**

CATÉGORIES	ÂGES		SEXES
	2019	2020	
Juvenile (U18)	2002-03	2003-04	M / F
Cadet (U16)	2004-05	2005-06	M / F
Benjamin (U14)	2006-07	2007-08	M / F

**B) AFFILIATION**

Obligatoire.

**II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2020**

**A) CATÉGORIES**

	<b>Juvenile (U18) féminin</b>	<b>Juvenile (U18) masculin</b>
<b>ÂGES :</b>	2003-2004	2003-2004
<b>ÉPREUVES :</b>	100m	100m
	200m	200m
	400m	400m
	800m	800m
	1500m	1500m
	3000m	3000m
	100m haies	110m haies
	400m haies	400m haies
	2000m steeple	2000m steeple
	3000m marche	3000m marche
	Relais 4x100m	Relais 4x100m
	Relais 4x400m	Relais 4x400m
	Hauteur	Hauteur
	Perche	Perche
	Longueur	Longueur
	Triple saut	Triple saut
	Poids	Poids
	Disque	Disque
	Marteau	Marteau
	Javelot	Javelot
	Heptathlon	Décathlon

Chaque athlète peut être inscrit à un maximum de 3 épreuves individuelles et deux relais ou aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) et deux relais.

Les délégations peuvent inscrire 2 athlètes par épreuve individuelle de même qu'aux épreuves combinées et 1 équipe par épreuve de relais.

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

30 athlètes  
 5 entraîneurs, dont au moins 2 femmes et 2 hommes

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

Tous les entraîneurs doivent avoir le statut « formé » du PNCE à titre d'*Entraîneur de club* (anc. niveau 2), ou tout niveau supérieur à celui-ci.

Tous les entraîneurs doivent être affiliés à la Fédération québécoise d'athlétisme.

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Les participants doivent être affiliés à la Fédération québécoise d'athlétisme dans le secteur Compétitif.

L'affiliation compétitive « limitée » sera acceptée dans le cas d'athlètes ne détenant pas d'affiliation active au moment de leur inscription à la Finale.

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Compétition identifiée au calendrier de la Fédération québécoise d'athlétisme à titre de finale régionale des Jeux du Québec. Le processus de sélection de chaque région doit être approuvé par la Fédération québécoise d'athlétisme.

**F) ADMISSIBILITÉ**

Avoir participé à la finale régionale, et avoir complété, en date de la finale régionale, le formulaire de « *Déclaration d'admissibilité et d'appartenance régionale* » de la Fédération québécoise d'athlétisme.

Les athlètes qui participent à la Finale des Jeux du Québec doivent être identifiés "Espoirs Régionaux" pour l'année 2020 par la Fédération québécoise d'athlétisme.

Le standard d'inscription (tableau ci-dessous) sera exigé aux athlètes qui seront inscrits à plus d'une épreuve individuelle, les athlètes étant autorisés à participer à une seule épreuve où ils n'auront pas atteint de standard :

<b>Juvenile (U18) féminin</b>	<b>Standard d'inscription</b>
100m	13.69
200m	28.31
400m	1:05.12
800m	2:33.15
1500m	5:23.35
3000m	11:56.09
100m haies	18.23
400m haies	1:16.48
2000m steeple	8:22.94
3000m marche	19:38.41
Hauteur	1.40m
Perche	2.10m
Longueur	4.37m
Triple saut	9.10m
Poids 3kg	8.71m
Disque 1kg	21.51m
Marteau 3kg	25.67m
Javelot 500g	23.84m
Heptathlon	2763

<b>Juvenile (U18) masculin</b>	<b>Standard d'inscription</b>
100m	12.01
200m	24.58
400m	55.40
800m	2:09.74
1500m	4:30.84
3000m	9:58.15
110m haies	17.59
400m haies	1:06.21
2000m steeple	7:01.68
3000m marche	17:53.09
Hauteur	1.65m
Perche	2.60m
Longueur	5.38m
Triple saut	11.02m
Poids 5kg	10.64m
Disque 1.5kg	27.91m
Marteau 5kg	28.44m
Javelot 700g	34.33m
Décathlon	3669

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

L'athlète doit représenter la région où est situé son domicile en date du 1<sup>er</sup> mai 2020.

*« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé en fonction de l'adresse de son domicile, tel que mentionnée sur son bulletin scolaire de l'année en cours\*. L'athlète est présumé domicilié chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidence, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu. »*

\*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

100m et 200m : ronde qualificative avec laissez-passer, suivie des rondes préliminaire et finale.

100m haies, 110m haies et relais 4x100m : rondes préliminaire et finale.

Toutes les autres épreuves de piste : en finale directe par sections chronométrées.

Concours : rondes préliminaire et finale, sauf si le nombre de participants ne justifie pas la tenue d'une préliminaire.

**I) SURCLASSEMENT**

Autorisé, mais limité à une seule catégorie d'âge. Par conséquent, les athlètes nés après le 31 décembre 2006 ne sont pas admissibles en vue de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2020.

**J) SUBSTITUTION**

Permise jusqu'à la date limite des inscriptions à la Finale des Jeux du Québec. Dans le cas où un athlète vient à être remplacé par un substitut après la date limite des inscriptions à la Finale des Jeux du Québec, en autant que cette substitution respecte la réglementation PF-6 des Normes d'opération, le substitut doit concourir dans les mêmes épreuves que l'athlète substitué.

**K) EXCLUSION**

Aucune.

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 54

Médailles d'argent : 54

Médailles de bronze : 54

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les épreuves individuelles à l'exception des combinées

Points attribués à la première position = 38

Nombre de points séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = les épreuves combinées

Points attribués à la première position = 114

Nombre de points séparant chaque position = 3

Épreuve(s) = les épreuves de relais

Points attribués à la première position = 76

Nombre de points séparant chaque position = 4

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS**

Le classement des régions est établi en fonction du total de points obtenus dans l'ensemble des épreuves (individuelles, combinées et relais).

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.